

Résolution présentée par la délégation du Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	La création du Front de Dissuasion et de Protection des Communautés Autochtones
L'Assemblée Générale,	
Alarmée	par l'absence de mécanismes efficaces de protection face aux violations des droits humains commises contre les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes,
Préoccupée	par l'exploitation illégale des ressources naturelles sur les territoires de ces communautés et par l'impunité des acteurs responsables,
Réaffirmant	que certaines communautés autochtones, telles que les Taïnos, présentes à Cuba et à Haïti, et les Yanomamis, présentes au Venezuela et au Brésil, sont confrontées à des difficultés culturelles, sociales et environnementales comme la disparition progressive des langues et des cultures autochtones ou encore la menace permanente de la déforestation et de l'exploitation minière,
Notant	les efforts de populations autochtones pour la reprise du contrôle de leurs ressources et l'affirmation de leur souveraineté,
Convaincue	que la paix, la stabilité et le développement doivent être garantis par la protection des populations autochtones,
Considérant	que la création d'une organisation protectrice et dissuasive, unie et indépendante constitue une étape essentielle pour le développement des populations autochtones d'Amérique et des Caraïbes,
Décide	de créer le Front de Dissuasion et de Protection des Communautés Autochtones (FDPCA), pour promouvoir la souveraineté, la sécurité et le développement des groupes autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes ; - d'instaurer, par conséquent, une force de police de défense multinationale présente sur le terrain faisant respecter l'intégrité des zones territoriales autochtones, ainsi qu'une institution régionale garantissant le travail du FDPCA en collaboration avec les institutions nationales ; - d'organiser l'élection de représentants du FDPCA qui seront issus des différents groupes autochtones.

Le texte français fait foi.